

SERVICES ET AVANTAGES ADHERENTS 2017

- **Votre structure**, mise en valeur sur le site internet de l'Office de Tourisme. Possibilité de mettre votre documentation (affiche, tracts...) à disposition des visiteurs de l'OT.
- **L'Equipe de l'Office de Tourisme se tient à votre entière disposition** pour la diffusion de vos informations, animations, etc, et pour toute aide ou conseil technique (édition de dépliants, communication...)
- **Tarif préférentiel lors de votre participation aux visites guidées et balades organisées par l'OT:**
1,50 € de remise

TARIFS COPIES 2017

Possibilité d'effectuer des tirages de vos documents promotionnels, administratifs...

L'OT fournit le papier blanc A4 et A3 (80g). Pour les impressions sur papier couleur, les adhérents doivent venir avec celui-ci (Le tarif reste le même).

A noter : service uniquement disponible dans les bureaux de St Martin en Haut et St Symphorien sur Coise.

BILLETTERIE : spectacles, animations diverses :

| | | | |
|---------------------------|--------|------------------------------|-------|
| A4 Noir/Blanc Recto | 0.15€ | A3 Noir et Blanc Recto | 0.30€ |
| A4 Noir/Blanc Recto Verso | 0.30 € | A3 Noir et Blanc Recto Verso | 0.60€ |
| A4 Couleur Recto | 0.25 € | A3 Couleur Recto | 0.50€ |
| A4 Couleur Recto Verso | 0.50 € | A3 Couleur Recto Verso | 1 € |

- **adhésion à l'Office de Tourisme obligatoire + 2 % sur les ventes effectuées à l'OT.**
- **billetterie de spectacle** : pour plus de facilité lors des ventes, prévoir 1 souche par date, par lieu et type de tarif (adulte et enfant)
- **précision en ce qui concerne les brocantes/vide greniers** : si l'association organisatrice demande à l'OT d'assurer le placement des participants au préalable, il sera demandé **3% sur les ventes pour un chiffre d'affaire ≤ 1000€, ou 5% pour un chiffre d'affaire ≥ 1000€** (NB : pour la brocante de Martin en haut, ce pourcentage reste à 3% si des bénévoles de l'association viennent assurer des permanences à l'OT pendant la première semaine d'inscriptions). Il est demandé aux organisateurs de brocantes/vide greniers de préciser sur leurs supports de communication que les personnes souhaitant s'inscrire doivent venir avec une copie de leur pièce d'identité.